



Pour une rentrée combative mobilisons-nous le 12 septembre

Selon Emmanuel Macron, ex associé-gérant de la Banque d'affaires Rothschild, ex ministre de l'économie et des finances, pour créer des emplois, il faudrait se débarrasser de tout ce qui briderait l'initiative patronale, de tout ce que les salarié-e-s ont conquis notamment en 1936, à la Libération et en 1968. Pour embaucher, le patronat devrait pouvoir licencier comme il l'entend, il devrait aussi pouvoir rémunérer les salarié-e-s sans référence aucune aux diplômes, mais seulement à des « compétences » définies par lui. Tout ce qui confère des droits aux salariés serait un frein à l'efficacité économique.

Un gouvernement impitoyable avec les classes populaires

- **Baisse de 5 € de l'Aide Personnalisée au Logement** dont bénéficient 2,6 millions de foyers dont 800 000 étudiant-e-s.
- **Forte réduction des emplois aidés qui passeraient de 456 000 à 293 000.** Cette mesure va jeter dans la précarité des milliers de jeunes et va contribuer à désocialiser encore plus les habitants des quartiers populaires, sans compter les difficultés ainsi créées pour de nombreux élèves handicapé-e-s dont la scolarité était facilitée grâce à ces contrats.
- Concernant le pouvoir d'achat, il pratique l'entourloupe. **Le 1er janvier prochain, la CSG augmentera de 1,7 %**, mais contrairement à ses promesses, la suppression des cotisations pour les salarié-e-s du privé se ferait en « deux temps ». Plusieurs milliers d'euros seront ainsi engrangés par l'État entre les deux échéances en vue de réduire le déficit public. Seuls les retraité-e-s percevant une pension inférieure à 1200 euros pour une personne seule et 1 800 euros pour un couple ne seront pas assujettis à la hausse de la CSG soit 40% d'entre eux ; les 60 % des retraités impactés ne bénéficieront d'aucune mesure compensatrice. **Pour les fonctionnaires aucun mécanisme compensatoire à la hausse de la CSG n'a pour l'instant été présenté.**
- **La valeur du point d'indice, qui détermine le salaire des fonctionnaires, continuera d'être gelé en 2018. Le jour de carence sera rétabli** au nom de l'équité public-privé. Le Ministre de l'Action Publique veut reporter les revalorisations salariales, déjà bien insuffisantes, du PPCR au-delà de 2020.
- Contrairement aux promesses du candidat Macron, **le gouvernement vient d'amputer de 300 millions d'euros le budget 2017 des collectivités territoriales.**

Loi Travail XXL : moins de droits pour les salarié-e-s, plus de pouvoirs pour les employeurs

La loi Travail XXL, présentée dans sa totalité pour la première fois aux organisations syndicales le 31 août et passée en force par ordonnances, va encore accentuer l'inversion de la hiérarchie des normes. **La primauté de l'accord d'entreprise, même moins favorable, sur l'accord de branche va s'accroître dans la plupart des domaines** (primes, indemnités diverses, congé de maternité, etc.). La primauté de l'accord de branche sur la loi s'élargit considérablement (ex : durée et renouvellement des CDD, contrats de chantiers).

A l'heure où la souffrance au travail, les maladies professionnelles et accidents du travail et le désengagement de nombreux salariés s'intensifient parce qu'ils ne peuvent effectuer un travail de qualité, **le CHSCT,**

qui est l'outil essentiel pour aborder les questions autour du travail réel va être fusionné avec les autres instances représentatives du personnel.

Le patronat pourra changer les accords d'entreprises sans aucune négociation avec un syndicat dans les PME/PMI. On imagine aisément comment pourront se dérouler de futures négociations. Il pourra organiser lui-même des référendums au style déjà connu « choisissez entre la peste et le choléra ».

Enfin, pour couronner le tout, un plafond des dommages et intérêts est fixé pour les indemnités prud'homales, ce qui pourra permettre à un employeur de provisionner un licenciement et amortir l'embauche d'un jeune de qualification égale mais moins payé. **Le plancher d'indemnités pour le licenciement sans cause réelle et sérieuse d'un-e salarié-e est abaissé de 6 mois à 3 mois**

Austérité pour les salarié-e-s, mais caviar pour les grandes fortunes

Pour 2018 le gouvernement envisage de réformer l'Impôt sur la fortune (l'ISF). Les actions sortiraient du calcul de l'ISF, seul le patrimoine immobilier serait taxable quel que soit le montant des actifs financiers détenus par ailleurs. La France est le pays en Europe où les entreprises cotées en Bourse versent le plus de dividendes à leurs actionnaires avec 34,5 milliards versés au deuxième trimestre 2017.

Le journal patronal Les Echos titrait le 23 mai « Le président des entreprises ». **La Ministre du travail Muriel Pénicaud en est l'illustration : lorsqu'elle était DRH chez Danone, elle a mis en place un plan de restructuration du groupe qui a entraîné la suppression de 900 emplois de cadres dont 200 en France. Ce plan a fait grimper le cours de l'action Danone.** Elle en a profité pour vendre ses 52 220 stock-options et réaliser ainsi une plus-value de 1 129 000 €.

Les richesses créées par les salariés sont de plus en plus dirigées vers les détenteurs de capitaux et les hauts revenus. 12% de la richesse créée par les salarié-e-s sont versés au patronat sous forme d'aides directes ou de crédit d'impôt sans aucune contrepartie. Pendant ce temps, le patronat délocalise avec la complicité des gouvernements successifs, mais le patronat en veut toujours plus. C'est autant d'argent détourné qui ne finance pas la santé, l'enseignement public, les transports, les infrastructures, la sécurité sociale, les retraites, la recherche, etc. C'est la cause de l'austérité.

Austérité pour l'enseignement supérieur et la recherche

Ainsi, le gouvernement a annoncé le 11 juillet dernier 4,5 milliards d'annulations budgétaires pour 2017 dont 331 millions pour la recherche et l'enseignement supérieur (ESR). « *Je sanctuariserai le budget de l'Enseignement supérieur et de la recherche* » promettait le candidat Macron en avril 2017. Que sera ce budget pour 2018 et au-delà avec cette politique d'austérité qui n'en finit pas ? Les budgets des organismes et des universités sont indécentes, ils ne peuvent être compensés même pour partie par les moyens alloués aux appels à projets, eux-mêmes en forte baisse. Nos salaires sont honteux au regard de nos qualifications et de notre engagement professionnel. Ils contribuent à détourner les jeunes de la recherche publique. Ce d'autant que le nombre de postes ouverts au concours est ridiculement bas. La précarité du travail si prégnante dans les laboratoires et services ne cesse d'affecter l'efficacité du travail.

Non, cette politique n'est pas inéluctable. Il faut sortir de la résignation, de la fatalité. C'est aux salarié-e-s et étudiant-e-s d'imposer d'autres choix.

Le 12 septembre les organisations syndicales Fercsup-CGT, SNTRS-CGT, Solidaires Etudiant-e-s, SN-PREES-FO, Snesup-FSU, SNCS-FSU, Snasub-FSU de l'UPMC et des organismes de recherche (CNRS, Inserm,...) et le comité de mobilisation contre la loi Travail appellent les salariés à exprimer leur refus de la nouvelle loi travail, et au-delà il s'agit de refuser d'une politique d'austérité qui appauvrit le monde du travail et impacte gravement la recherche scientifique française.

Le 12 septembre, grève et manifestation (14h Bastille)

Rendez-vous 12h30 en bas de la tour 46